

RÉSIDENCE DES CÉZEAUX



RÉSIDENCE DES CÉZEAUX

35 rue Roche Genès

63170 Aubière

04 73 28 89 00

residence-cezeaux@crous-clermont.fr

	ÉDITO & CONTACTS	p.2
	VOTRE ARRIVÉE	p.3
	VOTRE LOGEMENT	p.4
	VIE EN COLLECTIVITÉ	p.5
	POINTS ADMINISTRATIFS	p.6
	PLAN CAMPUS DES CÉZEAUX	p.7
	ACCUEIL	p.9
	SERVICES	p.11
	ANIMATIONS	p.12
	RESTAURATION & INFOS PRATIQUES	p.13
	SÉCURITÉ INCENDIE	p.14
		



Bonjour,

*Je vous souhaite la bienvenue dans notre résidence universitaire !
J'espère que vous y trouverez le cadre idéal pour préparer et réussir vos études.*

Toutes les équipes (administrative, technique, entretien, accueil, animation...) seront à votre disposition pour vous accompagner dans votre vie quotidienne.

N'hésitez pas à vous investir dans la vie de la résidence afin de faire de celle-ci un lieu de rencontres et d'échanges.

Bonne et studieuse année à toutes et à tous !

La gestionnaire de la Résidence des Cézeaux.

CONTACTS

ACCUEIL

35 rue Roche Genès (Aubière)
Hall cité 1- ouvert 24H/24, 7j/7
Agent présent pour répondre
à toutes vos questions.
04 73 28 89 00

SECRÉTARIAT - CITÉ 1

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 16h30
residence-cezeaux@crous-clermont.fr
04 73 28 89 00

ANIMATION

Animatrice socio-culturelle : culture@crous-clermont.fr
Bureau : Cosy Space - Cité 1

VOTRE ARRIVÉE



ÉTAT DES LIEUX D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

À votre arrivée dans votre logement, vous trouverez un exemplaire d'état des lieux vierge à compléter. Vous devez le remplir vous-même et le remettre à l'accueil de votre résidence **au plus tard 48 heures après votre entrée** dans les lieux.

Attention ! Si vous ne retournez pas cet imprimé complété, toute dégradation constatée lors de votre départ vous sera facturée !

Avant votre départ, vous devez prendre rendez-vous pour votre état des lieux de sortie au secrétariat de la résidence. L'état des lieux peut s'effectuer par procuration. Un agent d'entretien viendra effectuer cet état des lieux avec vous. Veillez à ce que votre logement soit vide et propre. Des frais de nettoyage et/ou de réparation pourraient vous être facturés.

Tout départ en cours d'année doit être signalé au secrétariat de la résidence par courrier remis en main propre au secrétariat ou par mail à l'adresse suivante : residence-cezeaux@crous-clermont.fr. Le préavis de départ est d'un mois.

ASSURANCE HABITATION

Une assurance couvrant les risques locatifs (bris de vitrage, incendie, dégâts des eaux...) est obligatoire car vous êtes tenu(e) de rembourser les dommages que vous pourriez occasionner. Vérifiez bien les garanties de votre police d'assurance (vol...) Informez-vous auprès des mutuelles étudiantes, de votre compagnie d'assurance ou de votre banque.



VOTRE LOGEMENT

ÉQUIPEMENTS DU LOGEMENT

Lit (90x200)
Bureau
Cabine tri-fonction (douche, lavabo, WC)
Frigo-bar ou Frigo-top
Rangements, penderie, miroir..
Wifi



CONSIGNES

- Vous devez respecter le bien collectif mobilier et immobilier. Toute dégradation constatée de votre fait vous sera facturée. Il est interdit de sortir le mobilier de vos chambres, ainsi que celui des salles mises à votre disposition.
- Les appareils de plus de 1000 Watts sont interdits dans les logements.
- L'affichage d'objets, posters ou autres sur votre porte de chambre et/ou la décoration des couloirs sont strictements interdits.
- Nous rappelons à tous que l'étudiant admis en résidence est responsable de son logement ainsi que du mobilier et du matériel des parties communes. Il doit s'abstenir de transformer les locaux mis à sa disposition et les abords de la résidence. Tous les locaux doivent rester propres. Il est strictement interdit de jeter des débris, papiers, mégots, bouteilles... par les fenêtres.
- Il est interdit de poser des objets (denrées ou autres effets) sur les rebords extérieurs, devant les fenêtres des chambres.
- Il est interdit de stationner vélos, trottinettes etc, dans les chambres, de circuler en rollers, de jouer au ballon et d'utiliser tout autre objet de ce genre, dans l'enceinte de la résidence (hall, couloirs, chambre, parking...).
- Il est rappelé aux étudiants que les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans la résidence, même en visite.
- La mobilité étudiante étant aujourd'hui de plus en plus importante, vous pouvez être amené(e) à être en contact avec des punaises de lit. En cas de problème avec cet insecte dans votre logement, pouvant se manifester par des piqûres sur votre corps (boutons, plaques rouges...), prenez **IMMEDIATEMENT** contact avec le secrétariat de la résidence.



VOTRE SÉCURITÉ

Un agent d'accueil est à votre disposition 24h/24 et 7j/7 à la Cité 1 (04 73 28 89 00). Pour tout problème intervenu durant la nuit (20h30 - 6h), vous pouvez joindre les veilleurs de nuit directement ou composer les numéros suivants :

- > Cité 1 : 06 85 94 82 71
- > Cité 2 : 06 85 94 82 57

Les bâtiments sont équipés d'un accès électronique sécurisé et de vidéosurveillance.

Conseil : fermez bien votre porte de chambre à clé, même pour une absence de très courte durée ainsi que la fenêtre de votre chambre. L'administration ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations.

ORDURES MÉNAGÈRES

Vos poubelles sont à évacuer directement dans les containers prévus à cet effet, à l'entrée de la Résidence.

Pensez au tri sélectif ! Vous trouverez un sac pour le tri sélectif dans votre chambre afin de pouvoir le remplir de vos déchets recyclables et le vider dans les containers jaunes prévus à cet effet. Un container à verre ainsi qu'un container à textile sont installés à l'entrée de votre résidence.

Des composteurs sont à votre disposition sur les extérieurs de la Cité 1.

ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Respectez le droit des autres au travail et au repos.

Lorsque votre voisin(e) fait trop de bruit, il suffit souvent de lui demander de le réduire. Mais, s'il continue à vous gêner, prévenez l'agent d'accueil, le veilleur de nuit ou le secrétariat de la résidence. Le bruit ne doit pas être excessif, surtout après 22 heures.

Tout bruit excessif est interdit dans les locaux d'habitation (quelle que soit l'heure). Loi du 5 mai 1988 : « les nuisances causées par le bruit, dans les locaux d'habitation, constituent une infraction qui relève du tribunal de police. » Attention ! Risque d'expulsion en cas de tapage répété !

CUISINES COMMUNES

Elles disposent d'un évier, de plaques de cuisson et d'un micro-ondes. Vous devez respecter ces lieux et les laisser propres après chaque utilisation (sous peine de sanctions) :

- > Ne pas entreposer de vaisselle et des denrées personnelles (sous peine de confiscation ou destruction)



PAIEMENT DU LOYER

Les redevances d'occupation (loyer) peuvent être réglées :

- > Par prélèvement automatique (paiement à terme échu : le 1^{er} du mois suivant)
- > En ligne par CB sur le site du Crous (paiement sécurisé) : www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique «Gérer son logement»
- > Par virement bancaire
- > Par carte bancaire, au secrétariat de la résidence

En cas de difficultés entraînant un retard de paiement, veuillez impérativement le signaler au secrétariat de la résidence.

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL

Rendez-vous sur le site www.caf.fr pour constituer en ligne votre dossier, **dans le mois de votre entrée dans les lieux.**

Ce dossier d'Aide au Logement (ALS) est aujourd'hui entièrement dématérialisé. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la résidence pour demander l'attestation de loyer nécessaire à la constitution de votre dossier ALS ou la télécharger directement sur www.messervices.etudiant.gouv.fr (brique « Cité U »)

BADGE/CLÉ DE BOITE AUX LETTRES

En cas d'oubli de votre badge d'accès, adressez-vous à l'accueil de la résidence (Cité 1).

Une clé de chambre peut vous être remise à titre provisoire. S'il s'agit d'un oubli de badge, vous avez **8 jours (sauf cas particulier)** pour nous remettre la clé prêtée. Ce délai dépassé, la somme de 54,25 € qui correspond au coût de la réfection de la clé sera facturée (montant susceptible d'évoluer).

Il est interdit de remettre sa clé de chambre à une tierce personne : risque d'expulsion.

S'il s'agit de perte ou de casse de badge, nous vous programmerons un nouveau badge qui vous sera remis en échange de la clé prêtée. La somme de 15 € vous sera demandée (somme qui correspond à la facturation du nouveau badge).

En cas de perte ou de casse d'un 2^e badge, le tarif appliqué sera de 20 €

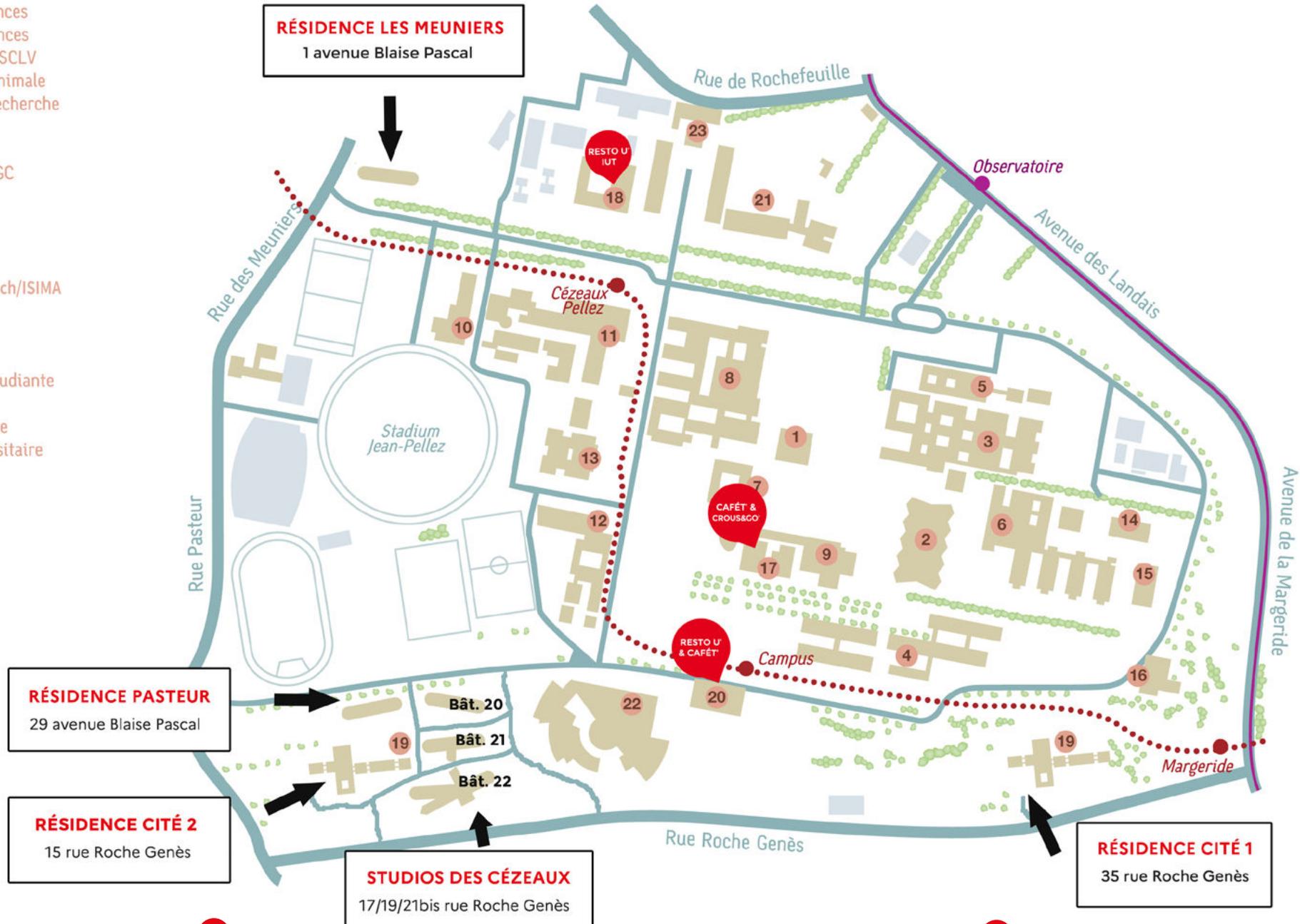
En cas de perte ou de casse d'une clé de boîte aux lettres, une facturation de 10 € sera appliquée.

CAMPUS DES CÉZEAUX

63170 Aubière

- 1 - Administration Sciences
- 2 - Amphithéâtres Sciences
- 3 - 1er cycle Sciences - SCLV
- 4 - Biologie Végétale/Animale
- 5 - Biologie Végétale Recherche
- 6 - Chimie
- 7 - Mathématique
- 8 - Pôle Physique / OPGC
- 9 - BMIU Sciences
- 10 - STAPS
- 11 - INP Polytech
- 12 - ISIMA
- 13 - Pôle commun Polytech/ISIMA
- 14 - INP Chimie
- 15 - Pôle chimie
- 16 - CNEP
- 17 - Maison de la Vie Étudiante
- 18 - IUT
- 19 - Résidence Étudiante
- 20 - Restaurant Universitaire
- 21 - CEMAGREF
- 22 - SIGMA
- 23 - CIRI

-  Bus - Ligne 13
-  Arrêt de bus
-  Tram
-  Arrêt de Tram



7

8



Vous trouverez un agent d'accueil, à la Cité 1, 24h/24 et 7j/7 pour répondre à vos questions. Nos agents sont également là pour différents services.

RÉPARATIONS

Vous devez signaler les demandes de réparation à l'accueil, en direct, par mail ou par téléphone au **04 73 28 89 00**. Nos techniciens assurent toutes les réparations dans votre chambre : vitrerie, changement d'ampoules, électricité, plomberie... Si l'intervention du personnel démontre qu'il s'agit d'une négligence de votre part, l'intervention vous sera facturée.

La sécurité et l'entretien sont assurés par l'ensemble du personnel : agents d'accueil, ouvriers spécialisés, femmes de chambre, veilleurs de nuit. C'est à eux que vous signalez tout incident matériel.

MATÉRIEL DE MÉNAGE À DISPOSITION

Vous avez la possibilité de louer un pack de linge de lit (drap housse, taie, oreiller, couette & housse de couette) pour un coût annuel de 25 €. Il vous appartient d'entretenir ce linge et de le restituer propre lors de votre départ. La non restitution du linge sera facturée à votre départ (Tarif supplémentaire de 25€).

CONNEXION INTERNET

Vous disposez d'un accès Internet par Wifi et par connexion filaire (RJ45). Cet accès est géré par l'entreprise WIFIRST. Pour utiliser cet accès, vous devez utiliser le code qui vous sera envoyé par SMS après votre arrivée. Le service client est joignable (24h/24, 7j/7) au **01 88 24 61 68**.

DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Un défibrillateur se trouve dans le hall de la Cité 1.



COURRIER

Le courrier est distribué chaque jour dans votre boîte aux lettres personnelle. Nous n'acceptons pas le courrier pour les non-résidents. Nous vous informons qu'il n'y aura pas de suivi de courrier après votre départ de la résidence. Vous devrez effectuer vous-même les démarches auprès des services de la Poste. Pour éviter tout retard, votre courrier doit être adressé comme suit :

Madame ou Monsieur (nom, prénom)
N° Cité (1 ou 2) + Chambre + le n° de chambre + la lettre du bâtiment (A ou B)
Résidence Universitaire des Cézeaux
35 rue Roche Genès
63170 AUBIERE

<p>Exemple : Monsieur X Cité 1 - Chambre 321 bâtiment A Résidence Universitaire des Cézeaux 35 rue Roche Genès 63170 AUBIERE</p>
--

À la Cité 1 :

Les boîtes aux lettres sont rassemblées dans un espace collectif situé au rez-de-chaussée de la résidence, en face de l'accueil.

À la Cité 2 :

Les boîtes aux lettres sont rassemblées dans un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment A.

COLIS

L'agent d'accueil n'est pas habilité à accepter les mandats. De plus, tout colis arrivant dans un état délabré sera refusé. À charge pour le destinataire d'aller le récupérer à la Poste avec l'avis de passage.

Vous devez récupérer votre colis à l'accueil de la résidence sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou carte d'étudiant) et de l'avis de retrait. Les documents numériques d'identité ne sont pas acceptés (pas de photo du justificatif d'identité).

Les colis trop volumineux ne sont pas acceptés.



SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales sont à votre disposition à la Résidence du Clos Saint-Jacques (bâtiment E), 25 rue Etienne Dolet. Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter à service-social@crous-clermont.fr

MALADIE

Si vous appelez le médecin, il est obligatoire d'en avvertir l'agent d'accueil afin qu'il facilite son accueil lors de son arrivée dans la résidence.

Une équipe est toujours présente à la **Médecine préventive** (25 rue Etienne Dolet), durant la journée de 8h30 à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi (joignable au 04 73 34 97 20).

L'infirmerie du campus des Cézeaux se situe à la MVE (Maison de la Vie Etudiante) 04 73 40 70 22.

LAVERIE

Le local est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A à la Cité 2 et dans le Cosy Space à la Cité 1 (Paiement uniquement via la carte Izly - Pas de paiement CB).

En cas de problème, adressez-vous à l'accueil de la résidence.

PHOTOCOPIEUR

Un photocopieur est à votre disposition dans le hall de la Cité 1. Paiement avec Izly.

- > Tarif copie noir et blanc : 0.05 €
- > Tarif copie couleur : 0.08 €



ATELIERS

Gratuits, proposés dans les salles culturelles de la résidence. Horaires et lieux sur : www.crous-clermont.fr

Les résidents intéressés par des activités peuvent s'adresser à l'animatrice socioculturelle.

La Résidence des Cézeaux dispose de salles d'activités culturelles qui permettent d'accueillir tout au long de l'année des spectacles, concerts et ateliers. Pour plus de renseignements sur le fonctionnement de ces salles, contactez l'animatrice.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Projections vidéos
- Concerts
- Soirées (pot d'accueil,...)
- Spectacles

Programmation sur www.crous-clermont.fr





RESTAURANTS

Resto U' « **Rest'Océzo** » (en face de l'arrêt de Tram « UCA Campus Cézeaux »)

3 chaînes de restauration pour trois formules au tarif étudiant :

- > **Rest'Océzo** : chaîne traditionnelle du Resto U'
- > **Plat'Océzo** : une offre unique pour aller plus vite
- > **Rapid'Océzo** : restauration rapide

Resto U' **La Véranda**

Resto U' **IUT** (au sein de l'IUT)

CAFÉTÉRIAS ET KIOSQUES

Cafétéria **Le Saxo** (Maison de la Vie Étudiante)

Crous & go' **Le Saxo** (libre-service)

Kiosque IUT (vente à emporter)

Horaires et menus
sur crous-clermont.fr



by Crous

Izly c'est la possibilité de payer de nombreux services du Crous (restauration, laverie ...) avec votre carte étudiante ou votre smartphone.

- 1) Réception d'un lien d'activation sur votre mail pour créer votre compte
- 2) Votre compte est créé, rechargez-le (voir les options de rechargement sur izly.fr)
- 3) Vous pouvez, dès maintenant, payer avec votre carte étudiante ou votre smartphone (avec l'application Izly)

Des questions ? assistance-izly@crous-clermont.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

ESPACE D'ACCUEIL ETUDIANTS

30 rue Etienne Dolet, Clermont-Fd

- Informations vie étudiante
- Renouvellement titre de séjour étudiant
- Permanences T2C / CAF

TRANSPORTS À PROXIMITÉ

Tram A - arrêt : Margeride (Cité 1)

Tram A - arrêt : Campus (Cité 2)

Bus 13 - arrêt : Margeride (Cité 1)



En cas d'incendie dans votre logement



Un incendie se déclare dans votre logement.



Essayez d'éteindre l'incendie avec un extincteur.



Le feu est important, quittez votre logement en fermant portes et fenêtres



Evacuez en suivant le ballage. N'utilisez pas les ascenseurs.



Déclenchez l'alarme en appuyant sur le déclencheur manuel.



Appelez les pompiers et prévenez l'accueil de la résidence puis rejoignez le point de rassemblement.

En cas d'alarme sonore



L'alarme retentit.



Quittez le logement en refermant bien portes et fenêtres.



Evacuez en suivant le ballage. N'utilisez pas les ascenseurs.



Sortez de la résidence et rejoignez le point de rassemblement.

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE

Urgences Médicales et SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel d'urgence	112
SOS Médecins Clermont-ferrand	04 73 42 22 22

Les dégagements sont impraticables



L'alarme retentit. Il y a de la fumée dans le couloir.



Restez dans le logement, fermez la porte et mettez du linge humide en bas de la porte.



Baissez-vous. l'air frais est près du sol.



Appelez les pompiers et signalez votre présence à la fenêtre.



Regagnez votre logement uniquement sur ordre d'un responsable Crous ou des pompiers.

